

L'honorable M. DANDURAND: Je puis dire, sans demander l'autorisation de mes collègues, que la réponse est négative, car tout ce qui a transpiré entre les gouvernements du Royaume-Uni de l'Australie et du Canada doit demeurer absolument secret, pour la plus grande sécurité de ces pays.

Le très honorable M. MEIGHEN: Que devient alors le principe qui veut que ce soit au Parlement à décider?

L'honorable M. DANDURAND: Je puis facilement répondre à cette question. La situation qui existe en temps de paix n'est pas du tout la même qu'en temps de guerre, et mon très honorable ami sait très bien que lui-même et le leader de son parti à la Chambre basse peuvent être mis au courant de ce qui se passe entre les gouvernements, mais qu'il serait irrégulier, irréféchi et très dangereux de porter ces renseignements à la connaissance du Parlement.

Le très honorable M. MEIGHEN: Et le principe?

L'honorable M. DANDURAND: Les renseignements que nous possédons indiquent l'opportunité et la possibilité—j'insiste sur ces mots—de certaines mesures de coopération navale et aérienne. Il est évident que les mesures les plus immédiates et les plus efficaces de coopération consisteraient à intensifier la formation de nos aviateurs, à développer nos bases aériennes et navales, et à envoyer des aviateurs outre-mer. Nous nous proposons d'inaugurer ces mesures immédiatement. Nous pouvons lever le voile jusqu'à un certain point. Il n'est pas besoin de beaucoup d'imagination pour comprendre ce que signifient ces mesures pour les relations entre le Royaume-Uni et le Canada.

L'honorable M. GRIESBACH: L'honorable sénateur me permettra-t-il une question? Il lève le voile. Le levera-t-il assez pour nous informer si les aviateurs qui sont formés et seront envoyés en Grande-Bretagne prochainement s'y rendront en qualité d'aviateurs canadiens, sous l'autorité du Canada, ou à titre de recrues de la force aérienne britannique, et s'ils n'auront aucune relation avec notre pays?

L'honorable M. PARENT: Le temps le dira.

L'honorable M. DANDURAND: Je ne suis pas en état de dire quelle sera la situation exacte de ces aviateurs lorsqu'ils seront outre-mer. Je pourrai cependant, bien que je n'en sois pas sûr, renseigner mon honorable ami avant la fin de la session.

L'hon. M. GRIESBACH.

L'honorable M. GRIESBACH: Quoi qu'il en soit, le gouvernement britannique ne s'est pas opposé à la formation des aviateurs canadiens en Angleterre, comme nous l'avons fait l'an dernier en sens inverse.

L'honorable M. DANDURAND: En ce qui concerne la crise internationale en Europe et la conduite des affaires étrangères par la Grande-Bretagne, avec des résultats importants et peut-être regrettables pour nous-mêmes, je suggère à mon honorable ami d'accepter la situation telle qu'elle est, que nous nous conformions aux projets ayant pour but de faire face aux problèmes de l'heure, et d'oublier le passé.

L'honorable M. GRIESBACH: L'honorable sénateur fait plan neuf, sauf erreur.

L'honorable M. DANDURAND: Je ne change pas de conduite. J'essaie d'examiner la situation telle qu'elle est.

Mon très honorable ami (M. Meighen) a dit en effet que nous et tous les membres de la nation devrions nous consacrer à la tâche qui nous incombe. Cependant, en le faisant, nous devons envisager les faits, et accepter notre peuple et les conditions tels qu'ils sont. A ce sujet, j'ai quelques observations à présenter.

Que cette Chambre me permette d'attirer son attention sur la promesse que le Premier Ministre faisait au Parlement, au nom du Gouvernement, le 30 mars dernier.

Le présent Gouvernement ne croit pas que la conscription des Canadiens pour le service d'outre-mer soit nécessaire, ni qu'elle soit une mesure efficace, et tant que ce Gouvernement sera au pouvoir, aucune mesure de ce genre ne deviendra loi.

Pendant cette crise dangereuse, le devoir primordial du Gouvernement est d'assurer l'unité de la nation pour que le pays puisse, sans entraves, consacrer le meilleur de ses efforts à la tâche qu'il s'est imposée.

Je répète les paroles du Premier Ministre et je dis que le Canada, affaibli par la désunion, ne pourrait porter secours à aucun autre pays, encore moins se défendre lui-même.

Notre seul espoir de créer l'union des différentes parties de notre Dominion est de permettre l'essor d'un patriotisme canadien fort et distinct.

Il est difficile de faire partager à tous les Canadiens une commune sympathie et un sentiment d'union, quand on leur demande d'intervenir dans un conflit international, où il ne semble pas, au premier abord, que leur intérêt particulier et spécial soit engagé. Les intérêts du Royaume-Uni et de l'Europe n'ont pas la même importance pour tous.

Ce souci repose sur des liens de parenté et de contact personnel.